

2025 11 10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 025-212505325-20251125-20251100-DE

Berger Levrault



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	16

Date de la convocation
20/11/2025

Date d'affichage
28/11/2025

Objet de la délibération
Comité des Fêtes : Proposition du tarif pour le carrousel Noël 2025

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Marlène BAUD, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Jean-Baptiste MALIVERNAY, donnant pouvoir à Marc LECAILLE

Etaient absents :

Nathalie CASTILLON, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Marlène BAUD a été désignée secrétaire de séance.

Vu l'avis de la commission municipale n°8 du 27/10/2025 ;

Considérant que cette manifestation est organisée à minima une fois par an ;

Considérant que cela permettra d'informer le public du mode d'organisation et des tarifs de cette manifestation ;

Considérant que cette manifestation n'a pas de droit d'entrée ;

Considérant que cette manifestation fait l'objet d'un arrêté de régie ;

Considérant que cette manifestation sera affectée au budget annexe « Comité des fêtes, cérémonies » créé fin 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'arrêter le tarif du tour de carrousel à 1€ durant la période des festivités de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

Par 16 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- D'ARRÊTER le tarif du tour de carrousel à 1€ durant la période des festivités de Noël,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,
- D'INSCRIRE ces recettes au budget annexe Comité des Fêtes.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 25 novembre 2025
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat